NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le Villa-Joie

Septembre 2012 Volume 5, Numéro 8

CONSEIL MUNICIPAL

M. Yvon Lampron
MAIRE

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV.1

SIÈGE NO.1, MME LOUISE LEBLANC
comité de l'hygiène du milieu

SIÈGE NO.2, MME CLAUDE MONGEAU
comité loisirs, culture et famille

SIÈGE NO.3, MME KIMBERLEY RASPA
comité de la sécurité publique

SIÈGE NO.4, M. PIERRE FISCHER
comité des travaux publics

SIÈGE NO.5, MME MARGUERITE ST-PIERRE
comité consultatif d'urbanisme

SIÈGE NO.6, M. CLAUDE LANDRY
comité finance et administration

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

MARDI 4 septembre 2012 à 20h00

LUNDI 1 octobre 2012 à 20h00

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Isabelle Dumont, directrice générale, sec.-trés., g.m.a., niv. 1
Tél.: 819 336-2744
Téléc.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE BON-CONSEIL ET PAVILLON

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-2744
Téléc.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: **9-1-1**
Styven Lafrenière, directeur

BIBLIOTHÈQUE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967
Véronique Montesinos, responsable

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00
Mercredi: 18h30 à 20h30
Samedi: 10h00 à 11h15
NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 3 juillet 2012

ENGAGEMENT BRIGADIER (ÈRE)

Étant donné l'appel de service afin de combler le poste de brigadier (ère) scolaire;

Étant donné la recommandation du comité en date du 13 juin 2012 conformément à la politique interne d'embauche du personnel;

Il est résolu d'entériner l'engagement de Madame Sylvie Veilleux à titre de brigadier (ère) scolaire en date du 14 juin 2012. Les conditions salariales et de travail sont celles définies à la convention collective.

REMERCIEMENTS OCTROI AIDE D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Étant donné l'octroi d'une aide de 9 000,00 $ dans le cadre du programme à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) du Ministère des Transports du Québec;

Il est résolu de remercier Monsieur Yvon Vallières pour cette aide gouvernementale pour l'asphaltage d'une partie de la rue Valois. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter bonne retraite à Monsieur Vallières.

SERVICE INCENDIE

a) démission pompier volontaire

Étant donné la démission de Monsieur Christian Vincent en date du 7 juin 2012;

Il est résolu d'accepter la démission de Monsieur Christian Vincent en date du 7 juin 2012 et de lui faire parvenir un certificat de reconnaissance pour ses services au sein de la brigade incendie.

b) dépôt du procès-verbal

Dépôt du procès-verbal du comité incendie en date du 14 juin 2012.

c) demande salariale prévention dans les écoles et résidences pour personnes âgées

Étant donné la demande salariale du directeur incendie concernant la visite de prévention dans les écoles et résidences pour personnes âgées en date du 14 mai 2012;

Étant donné que le règlement concernant la prévention incendie n'est pas en vigueur à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et paroisse;

Étant donné que la prévention à Sainte-Clotilde-de-Horton est faite par la MRC d'Arthabaska;

Étant donné la recommandation du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 14 juin 2012;

Il est résolu de ne pas donner suite pour l'instant à cette demande.

d) demande salariale directeur incendie

Étant donné la demande salariale du directeur incendie en date du 9 avril 2012;

Étant donné la demande du comité faite au directeur incendie le 19 avril 2012 de déposer une description et répartition des tâches;

Étant donné qu'après des demandes le 10 mai, 18 mai et 11 juin, dépôt du document a été fait le 11 juin au soir;

Étant donné que le directeur incendie est parti en vacances à compter du 12 juin et qu'il en a informé la direction générale le 11 juin;

Étant donné l'achat d'équipements (scie à chaîne, détecteur de mouvements) sans respect de la politique relative à l'achat ou location de biens et/ ou équipements;

Étant donné que le directeur incendie n'est pas souvent présent lors de pratiques ou des

interventions incendie;

Étant donné que le directeur incendie a allégé sa tâche par des répartitions au directeur adjoint et aux officiers;

Étant donné la recommandation du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 14 juin 2012;

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'augmentation salariale du directeur incendie.

GRIEFS

a) brigadier (ère)

Étant donné le grief 2012-01 reçu par le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN en date du 17 mai 2012 ordonnant à l'employeur de combler le poste conformément aux dispositions de la convention collective soit dans le délai de 30 jours et ordonnant à l'employeur de verser à Sylvie Veilleux le salaire et les avantages perdus;

Il est résolu d'entériner la décision de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village présentée le 29 mai 2012 à savoir :

-la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village comblera le poste de brigadier (ère) dans les 30 jours suivant le dépôt du grief;

-le poste sera comblé conformément aux dispositions de l'article 9.03 de la convention collective;

-Madame Sylvie Veilleux n'a pas perdu aucun avantage depuis qu'elle comble temporairement le poste devenu vacant.

b) vacances

Étant donné les griefs 2012-02, 2012-03 et 2012-04 reçus par le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN en date du 1er juin 2012 à l'effet que l'employeur a refusé la demande de vacances de Messieurs Jacques Houle et Denis Provencher;

-d'ordonner à l'employeur de cesser d'agir ainsi;

-d'ordonner à l'employeur de respecter les dispositions de la convention collective, plus particulièrement les articles 1.04 et 22 et autres lois pertinentes;

-d'ordonner à l'employeur de verser à Messieurs Jacques Houle et Denis Provencher en compensation pour ce refus :

-le paiement au taux du temps supplémentaire de toutes les heures travaillées les journées de vacances qui lui ont été refusées;

-une indemnité de 2 000,00 $ en raison des préjudices et inconvénients que lui a causés ce refus;

-la somme de 2 000,00 $ en dommages exemplaires et punitifs.

Il est résolu d'entériner la décision de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-conseil, village présentée le 15 juin 2012 à savoir :

-Le grief déposé est mal fondé en faits et en droit.

c) grief 2012-05 congé personnel Denis Provencher

Étant donné le grief 2012-05 reçu par le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN en date du 26 juin 2012 à l'effet que l'employeur a refusé, ultérieurement à la demande, la demande de congé personnel faite par Monsieur Denis Provencher le ou vers le 8 juin 2012 et coupé une journée de salaire;

-d'ordonner à l'employeur d'agir ainsi;

-d'ordonner à l'employeur de respecter les dispositions de la convention collective, plus particulièrement les articles 1 et 19 et autres lois pertinentes;

-d'ordonner à l'employeur de verser à Monsieur Denis Provencher en compensation pour ce refus et cette coupure de salaire le versement d'une journée de salaire pour le congé payé du 8 juin.

Il est résolu d'aviser le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN que le grief est mal fondé en faits et en droit.

d) grief 2012-06 congé personnel Denis Provencher

Étant donné le grief 2012-06 reçu par le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN en date du 26 juin 2012 à l'effet que l'employeur a refusé, la demande de congé personnel faite par Monsieur Denis Provencher le ou vers le 12 juin 2012;

-d'ordonner à l'employeur d'agir ainsi;

-d'ordonner à l'employeur de respecter les dispositions de la convention collective, plus particulièrement les articles 1 et 19 et autres lois pertinentes;

-d'ordonner à l'employeur de cesser d'exercer du harcèlement psychologique envers Monsieur Denis Provencher en refusant systématiquement ses demandes de vacances et congés;

-d'ordonner à l'employeur de verser à Monsieur Denis Provencher en compensation pour ses agissements le paiement au taux du temps supplémentaire huit (8) heures de travail et de plus, ordonner le paiement de la somme de 5 000,00 $ pour les dommages et préjudices subis.

Il est résolu d'aviser le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN que le grief est mal fondé en faits et en droit.

e) grief 2012-07 contestation avis disciplinaire du 19 juin Denis Provencher

Étant donné le grief 2012-07 reçu par le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN en date du 26 juin 2012 à l'effet que l'employeur a remis un avis disciplinaire à Monsieur Denis Provencher pour un congé personnel pris le 8 juin 2012;

-d'ordonner à l'employeur d'agir ainsi;

-d'ordonner à l'employeur de retirer l'avis disciplinaire du 19 juin 2012;

-d'ordonner à l'employeur de respecter les dispositions de la convention collective, plus particulièrement les articles 1, 19 et 26 et autres lois pertinentes;

-d'ordonner à l'employeur de cesser d'exercer du harcèlement psychologique envers Monsieur Denis Provencher en refusant systématiquement ses demandes de congés et en lui imposant une mesure disciplinaire abusive, injustifiée et illégale;

-d'ordonner à l'employeur de verser à Monsieur Denis Provencher en compensation pour ses agissements le paiement au taux du temps supplémentaire huit (8) heures de travail et de plus, ordonner le paiement de la somme de 7 000,00 $ pour les dommages et préjudices subis.

Il est résolu d'aviser le syndicat des employé-es municipaux de Bon-Conseil (Village) CSN que le grief est mal fondé en faits et en droit.

TOURNOI DE GOLF MRC DRUMMOND

Étant donné l'invitation de la MRC Drummond à participer au 19e tournoi de golf qui se tiendra le 16 août 2012 dont une partie des profits ira au programme des petits dîners de la Tablée populaire;

En conséquence, il est résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription de Monsieur Yvon Lampron, Madame Louise Leblanc, Madame Claude Mongeau, Madame Kimberley Raspa et Monsieur Pierre Fischer au souper du tournoi de golf de la MRC Drummond au coût de 40,00 $ par personne. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DEMANDE DU CLUB DE SOCCER JUVÉNILE

Étant donné la demande du Club de Soccer Juvénile Bon-Conseil en date du 18 juin 2012 afin d'utiliser les toilettes du Centre Communautaire lors du tournoi de soccer du 7 juillet 2012, le déplacement de la cabane et des estrades;

En conséquence, il est résolu d'autoriser l'utilisation gratuite des toilettes du Centre Communautaire, le déplacement de la cabane et des estrades selon la politique de location gratuite du Centre Communautaire.

GÉNÉRATRICE CENTRE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour l'achat et l'installation d'une génératrice diésel pour

la partie Centre Communautaire qui servira de centre de services aux sinistrés;

Étant donné la subvention de 20 000,00 $ accordée par le fonds de la ruralité de la SDED;

Étant donné les soumissions conformes reçues : Génératrice Drummond 43 362,82 $ taxes incluses; Génératrice de la Mauricie : non déposée;

En conséquence, il est résolu d'octroyer le contrat à Génératrice Drummond pour l'achat et l'installation de la génératrice au Centre Communautaire Bon-Conseil au montant de 43 362,82 $ taxes incluses.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS PCPC (GÉNÉRATRICE)

Étant donné le programme conjoint de protection civile (PCPC) de Sécurité Publique Canada;

Il est résolu de faire une demande d'aide financière au fonds PCPC pour la génératrice du centre de services aux sinistrés qui sera installée au Centre Communautaire.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

a) dépôt du procès-verbal

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 18 juin 2012.

b) demande de changement de zonage

Étant donné la demande de changement de zonage par Les Placements L.P. Therrien Inc. afin de construire une station-service avec dépanneur;

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juin 2012;

Il est résolu de mandater la MRC Drummond afin de préparer un règlement pour modifier le règlement de zonage afin d'agrandir une partie de la zone C-9 à même la zone C-8 pour permettre la construction d'une station-service avec dépanneur.

c) vente terrain rue Audet

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juin 2012;

Il est résolu d'autoriser la mise en vente par appel d'offres du terrain WE/362-298 sur la rue Audet.

APPEL D'OFFRES LOCATION PHOTOCOPIEUR

Étant donné que le contrat de location du photocopieur vient à échéance en novembre 2012;

Il est résolu d'aller en appel d'offres conformément à la politique de gestion contractuelle.

ARRÊT DE CHLORATION

Étant donné l'avis technique transmis par Hydro-Ressources Inc. concernant la chloration de l'eau potable;

Étant donné qu'en 2006 et 2007, la municipalité a effectué un nombre important de modifications à son réseau;

Étant donné l'abandon du puits P1 et la recharge artificielle provenant de la rivière Nicolet;

Étant donné la construction du puits P4 à proximité du puits P3;

Étant donné que la municipalité effectue un suivi bactériologique conformément au RQEP;

Étant donné les résultats des analyses chimiques (COT élevé et aucune bactérie);

Étant donné que la chloration est pour l'instant inutile, engendre des coûts et désagréments à la municipalité et dégrade la qualité de l'eau en générant des THM;

Étant donné que le chlore oxyde les minéraux

et crée des dépôts de couleur orange très importants et la municipalité doit ajouter un séquestrant qui permet de diminuer l'effet de l'oxydation du fer;

Il est résolu de demander au Ministère du Développement Durable et des Parcs (MDDEP) l'arrêt de la chloration de l'eau à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

ANIMATION LOCAL JEUNESSE

Étant donné la résolution 2012-149 afin d'aller en appel d'offres pour l'engagement d'une ressource à temps partiel avec La Piaule pour le local jeunesse;

Étant donné que Monsieur Francis Lacharité du Refuge La Piaule nous informe que suite à un départ d'un travailleur, ils ne peuvent donner suite à notre demande;

En conséquence, il est résolu de recommander à la CDSE de ne pas aller en ouverture de poste pour l'engagement d'une ressource jeunesse pour l'instant.

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Étant donné que lors de la vérification annuelle, la compagnie d'Alarme 2200 Inc. a dû changer plusieurs pièces du système d'alarme incendie d'origine qui étaient défectueuses;

Étant donné qu'il y a eu plusieurs heures avant de résoudre le problème;

Étant donné que lesdits travaux n'ont pas été approuvés préalablement;

Étant donné la facture d'Alarme 2200 Inc. au montant de 3 197,45 $ taxes incluses;

Étant donné qu'Alarme 2200 Inc. accepte de réduire la facture au montant de 2 000,00 $ taxes incluses;

En conséquence, il est résolu d'autoriser le paiement du montant de 2 000,00 $ à Alarme 2200 Inc.

FORUM SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Étant donné que Solidarité rurale du Québec a tenu au cours des derniers mois une vaste tournée de consultations sur la vision de l'avenir de la ruralité et de la politique nationale de la ruralité;

Étant donné l'invitation à assister à trois forums afin de trouver des pistes de solutions porteuses d'avenir pour les communautés;

En conséquence, il est résolu de ne pas déléguer de représentant pour assister au forum.

MODIFICATION PROGRAMMATION TAXE D'ESSENCE

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Étant donné que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'engage à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement

des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente (en date du 21 juin 2012) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

S'engage à informer le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE ST-FÉLIX

Étant donné la demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et au programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec) afin de réaliser des travaux de réfection de la rue St-Félix (rue industrielle);

Étant donné que la forme et la finition de la rue devra être faite en structure industrielle vu qu'il y a beaucoup de véhicules lourds qui se dirigent principalement à l'usine Agropur;

En conséquence, il est résolu de mandater le comité hygiène du milieu et travaux publics pour une rencontre avec la compagnie Agropur relativement auxdits travaux et au mode de financement.

DIVERS

a) heures de circulation des motoneiges

Étant donné la Loi sur les véhicules hors route tel que modifiée par le projet de loi 121 permet aux MRC de lever totalement ou partiellement par règlement, l'interdiction de circulation de véhicules hors route sur son territoire entre 24h00 et 06h00;

Étant donné qu'avant de faire une recommandation, le comité administratif de planification (CAP) de la MRC Drummond souhaite prendre avis des municipalités locales, étant donné que ce sont celles-ci qui peuvent le mieux mesurer les impacts d'une telle décision sur leur territoire;

En conséquence, il est résolu de mandater le comité de sécurité publique afin de faire une ou des recommandations au conseil municipal afin de faciliter la prise de décision.

b) refinancement emprunt bassin 1

Étant donné que conformément au règlement d'emprunt numéro 189-93 (189-93C), la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village souhaite emprunter par billet un montant total de 108 400,00 $;

Étant donné que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Étant donné que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village aura le 9 juillet 2012, un montant de 108 400,00 $ à renouveler sur un emprunt original de 257 500,00 $ pour une (des) période (s) de 5 ans en vertu du (des) règlement (s) numéro (s) 189-93 (189-93C);

Étant donné qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le (s) règlement (s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 108 400,00 $ prévu au (x) règlement (s) d'emprunt numéro (s) 189-93 (189-93C) soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 10 juillet 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi -annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	**20 400 $**
2014.	**21 000 $**
2015.	**21 600 $**
2016.	**22 400 $**
2017.	**23 000 $**

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village emprunte 108 400,00 $ par billets en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du (des) règlement (s) numéro (s) 189-93 (189-93C).

Il est résolu :

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt du 10 juillet 2012 au montant de 108 400,00 $ par billet en vertu du (des) règlement (s) d'emprunt numéro (s) 189-93 (189-93C) au prix de 98 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

20 400 $	**1,85 %**	**10 juillet 2013**
21 000 $	**2,20 %**	**10 juillet 2014**
21 600 $	**2,30 %**	**10 juillet 2015**
22 400 $	**2,60 %**	**10 juillet 2016**
23 000 $	**2,90 %**	**10 juillet 2017**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

c) offre d'achat Domaine Ménard

Étant donné la résolution 2012-143 adoptée le 7 mai 2012 à l'effet d'offrir à la succession Jeannette Ménard-Houle, l'achat du Domaine Ménard;

Étant donné la réponse reçue de la succession Jeannette Ménard-Houle en date du 28 juin 2012 à l'effet qu'une partie des terrains du Domaine Ménard sont déjà vendus et que des discussions sont en cours concernant la vente éventuelle d'autres terrains, que le projet chemine et qu'ils attendent les résultats d'études de leurs professionnels et que compte tenu des circonstances, il serait prématuré de donner une réponse immédiate à notre demande;

Étant donné que le comité consultatif d'urbanisme étudie présentement l'inventaire des terrains vacants en zone blanche afin de bien circonscrire l'espace devant accueillir le développement à court terme vu la demande croissante de gens voulant s'établir dans notre municipalité et désirant bénéficier de la promotion domiciliaire;

Il est résolu de demander aux propriétaires de la succession Jeannette Ménard-Houle de produire copie avant le 31 juillet 2012 de l'échéancier prévue par leurs professionnels pour le dépôt du résultat de leurs études et leur conclusion en vue de l'élaboration des plans techniques pour ce projet;

De plus, en tant qu'acheteur déclaré, aussi nous considérons très pertinent de nous indiquer la partie des terrains « Domaine Ménard » déjà vendus.

d) terrain M. Jean-François Smith et Mme Andrée-Anne Rajotte

Étant donné la demande de Monsieur Jean-François Smith et Madame Andrée-Anne Rajotte pour l'extension de services municipaux afin de

desservir un terrain vendu par la succession Jeannette Ménard-Houle;

Étant donné la résolution 2012-103 adoptée le 2 avril 2012 à l'effet que la municipalité accepte d'effectuer lesdits travaux sans compromettre les plans et devis qui doivent être déposés par un ingénieur habilité à cette fin, membre de l'ordre des ingénieurs du Québec dans le cadre du projet de lotissement de la succession Jeannette Ménard-Houle;

Étant donné la réponse de la succession Jeannette Ménard-Houle en date du 28 juin 2012 suite à l'offre d'achat de la municipalité pour le Domaine Ménard;

Il est résolu d'aviser Monsieur Jean-François Smith et Madame Andrée-Anne Rajotte que la municipalité a demandé un échéancier à la succession Jeannette Ménard-Houle d'ici le 31 juillet du dépôt du résultat des études professionnelles avant de poursuivre les démarches.

e) Formation FQM

Il est résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription aux formations dispensées par la FQM à savoir :

Monsieur Yvon Lampron et Madame Claude Mongeau
-Agir, en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté : le 26 septembre à Québec ou 2 novembre à Varennes au coût de 265,00 $ plus taxes.

Madame Claude Mongeau
-Rôles et responsabilités des élus module 1 : 26 octobre à Weedon au coût de 265,00 $ plus taxes.

Madame Claude Mongeau
-Gestion financière municipale : 10 novembre à Notre-Dame-du-Bon-Conseil au coût de 265,00 $ plus taxes.

Les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Rapport des comités

Comité de l'hygiène du milieu :
26/06 : En remplacement de Monsieur Lampron, j'ai assisté à la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes concernant la nouvelle politique sur le transport scolaire à la demande du comité. Dépôt a été fait de la résolution adoptée par le conseil. Une rencontre a eu lieu sur le territoire pour évaluer les zones à risques.

Maire :

Félicitations à Monsieur Pierre Fischer pour sa nomination à titre de Grand-Chevalier au sein du conseil des Chevaliers de Colomb Conseil 7753.

Le comité des parents m'a informé la journée même par téléphone à l'hôtel de ville de la tenue d'une rencontre en soirée à l'école pour le transport scolaire où je n'ai pu être présent car j'étais à l'extérieur.

Nous avons reçu un accusé réception du MTQ (Ministère des Transports du Québec) pour notre demande de photo radar.

23/06 : Fête Nationale du Québec. Merci à Madame Isabelle Dumont pour la coordination de l'activité. Merci aux membres de la CDSE (Commission de développement socio économique) dont Madame Diane Léger pour la levée de fonds, Madame Marguerite St-Pierre pour la lecture de l'hommage au drapeau et du discours patriotique et aux membres du conseil qui se sont rendus disponibles ainsi qu'aux bénévoles. Un merci à Messieurs Denis Vincent et Patrick Danis pour le splendide feu d'artifices. Quelques points négatifs, principalement la musique en anglais et aussi le manque de bénévoles pour assurer la continuité de cette activité. Donc, si nous tenons à la poursuite l'an prochain de la Fête Nationale du Québec chez nous, il est nécessaire et urgent de donner son nom à Madame Isabelle Dumont au bureau le plus vite possible.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 6 août 2012

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE ZONAGE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION-SERVICE AVEC DÉPANNEUR

Avis de motion est donné qu'il sera adopté un règlement pour modifier le zonage pour permettre la construction d'une station-service avec dépanneur dans la zone C8.

RÉVISION BUDGÉTAIRE OMH 2012

Il est résolu d'autoriser la modification budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour l'année 2012 comportant un déficit pour la municipalité de 10 % de 9 380,00 $ au lieu de 8 725,00 $.

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES RUES CHANTALE ET ISABELLE

Étant donné la recommandation de Monsieur Karl Lassonde pour les Consultants S.M. inc. en date du 4 juillet 2012;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village le certificat de réception définitive des ouvrages des rues Chantale et Isabelle dans le développement du Ruisselet du Parc Boisé.

RÉPARATION DE BORNES-FONTAINES

Ce point est reporté.

PLÂTRAGE ENTREPÔT

Ce point est reporté.

PRESCRIPTION DÉCENNALE POSTE NOTRE-DAME

Étant donné que suite à la réforme cadastrale, l'endroit où est situé le poste de pompage appartenant à la municipalité sur la rue Notre-Dame n'a pas de titre officiel enregistré;

Il est résolu de mandater Monty Coulombe, avocats afin de présenter une requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale concernant le lot We / 353-5-1. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

SERVICE INCENDIE

a) achat de chaînes au carbure

Étant donné la politique relativement à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné les prix reçus : Équipements Thivierge inc : 137,95 $ plus taxes, Alcide Mini-Mécanique : 125,00 $ plus taxes;

Il est résolu d'autoriser l'achat de deux (2) chaînes au carbure chez Alcide Mini-Mécanique au coût de 125,00 $ plus taxes chacune.

b) service administratif entente incendie

Étant donné que les municipalités Notre-Dame -du-Bon-Conseil paroisse et village n'ont pu s'entendre financièrement et que depuis mai 2011, la paroisse ne verse et ne versera plus un sou en vue de rédiger une nouvelle entente relative au service des loisirs, sports et vie communautaire;

Étant donné que dans ce contexte, nous ne pouvons réaliser à moyen terme l'engagement d'une direction générale pour ce service et une ressource en technique du loisir en vue de devenir plus attractif dans ce secteur d'activité;

Étant donné que Madame Isabelle Dumont, directrice générale pour la municipalité Notre-Dame -du-Bon-Conseil, village avait accepté d'assumer l'intérim au service des loisirs, sports et vie communautaire et qu'elle devra continuer l'intérim;

Étant donné que suite aux charges de travail reliées à l'emploi de la directrice générale, Madame

Isabelle Dumont en lien avec ses responsabilités, le conseil municipal a convenu d'alléger la tâche;

Étant donné la lettre envoyée aux municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 4 juillet 2012;

Il est résolu d'entériner ladite lettre de préavis à l'effet que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village n'assumera plus la responsabilité d'administrer l'entente inter-municipale incendie en date du 30 septembre 2012. Que copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Sainte-Clotilde-de-Horton et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et au directeur incendie, Monsieur Styven Lafrenière.

c) location temporaire camion incendie

Étant donné que le service incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton loue présentement un camion incendie 1984 chez Thibault au coût de 500,00 $ plus taxes, par semaine;

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Il est résolu d'autoriser la location temporaire d'un camion incendie autopompe chez Maxi Incendie CF 8000, année 1990 au coût de 400 $ par semaine. La directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à cette location.

d) don équipements respiratoires par Agropur

Étant donné que la compagnie Agropur offre gracieusement 5 appareils respiratoires avec 3 valises, 2 détecteurs de mouvement Super Pass 2, 9 cylindres et une barre Holigan 24 pouces;

Étant donné qu'il faut faire calibrer et inspecter lesdits équipements;

Étant donné les prix reçus par Services Techniques Incendies Provincial Inc. au montant de 350,00 $ plus taxes qui est la seule compagnie qui peut faire l'inspection pour ce type d'équipements;

En conséquence, il est résolu d'accepter le don d'Agropur et de leur faire parvenir une lettre de remerciements et d'autoriser l'inspection des équipements par Services Techniques Incendies Provincial Inc.

e) adoption règlement d'emprunt camions incendie

Il est résolu que le conseil adopte le règlement numéro 2012-341 décrétant une dépense de 1 084 021,00 $ et un emprunt de 1 084 021,00 $ pour l'achat de camions incendie (1 autopompe, 2 citernes-pompe et 1 unité d'urgence).

f) entente inter-municipale avec la paroisse : caserne-incendie

Étant donné la rencontre du 17 juillet dernier des deux conseils municipaux, paroisse et village où il a été réévalué le projet d'agrandissement de la caserne-incendie;

Étant donné que les prévisions budgétaires pour ce projet ont augmenté de plus de 30 % et qu'il semble difficile de rencontrer notre objectif financier du début de ce projet;

Étant donné que les prévisions budgétaires déposées par la municipalité paroisse en vue de construire une caserne neuve ailleurs dépassent nos prévisions d'investissement;

Étant donné le contexte, la municipalité village signifie à la municipalité paroisse qu'il est préférable d'abandonner le projet et propose plutôt que chaque municipalité se dote d'un poste-incendie semblable à celui de Sainte-Clotilde-de-Horton. Ainsi, chaque municipalité aurait son poste-incendie sur son territoire et cette formule serait la plus économique car nous évitons la construction et/ou l'agrandissement de bâtiments;

Il est résolu d'entériner la formulation de cette solution discutée lors de la rencontre du 17 juillet dernier;

Afin de réaliser ce projet, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire convenir avec la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse des modalités pour résilier l'entente inter-municipale (caserne-incendie) dans l'objectif de devenir seul propriétaire du bâtiment actuel servant de caserne afin de le transformer en poste-incendie dans le cadre de la nouvelle entente inter-municipale incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton. Que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et au directeur incendie, Monsieur Styven Lafrenière.

g) appel d'offres camions incendie

Étant donné l'appel d'offres pour l'achat de camions incendie;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions, le résultat fut le suivant, taxes incluses :

	autopompe avec citerne	unité d'urgence	auto-pompe
Camions Carl Thibault	592 176,44	209 843,17	342 092,02
Maxi Métal	580 600,76	195 359,77	331 069,36

Étant donné l'analyse des offres reçues et les recommandations d'Alain Côté Consultant inc. en date du 29 juin 2012;

Étant donné le compte-rendu de la rencontre de validation, avec ses annotations et propositions, sont considérés comme partie intégrante du contrat, sans pour autant annuler ou restreindre toutes autres exigences requises au devis;

Il est résolu d'autoriser l'achat de deux (2) autopompes avec citerne au montant de 580 600.76 $ taxes incluses, 1 unité d'urgence au montant de 195 359.77 $ taxes incluses et une autopompe chez Maxi Métal au montant de 331 069.36 $ conditionnel à l'approbation des règlements d'emprunt des municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Sainte-Clotilde-de-Horton par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ACHAT DÉTECTEUR OXYGÈNE PORTABLE

Étant donné la politique relativement à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné les prix reçus : Geneq inc. 1 755,00 $ plus taxes, John Meunier 1 822,13 $ plus taxes;

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un détecteur à oxygène HQ30D portable incluant la sonde au coût de 1 755,00 $ plus taxes à même la taxe d'essence pour l'assainissement des eaux.

PROJET BIBLIOTHÈQUE

a) service administratif entente bibliothèque

Étant donné que les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village n'ont pu s'entendre financièrement et que depuis mai 2011, la paroisse ne verse et ne versera plus un sou en vue de rédiger une nouvelle entente relative au service des loisirs, sports et vie communautaire;

Étant donné que dans ce contexte, nous ne pouvons réaliser à moyen terme l'engagement d'une direction générale pour ce service et une ressource en technique du loisir en vue de devenir plus attractif dans ce secteur d'activité;

Étant donné que Madame Isabelle Dumont, directrice générale pour la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village avait accepté d'assumer l'intérim au service des loisirs, sports et vie communautaire et qu'elle devra continuer l'intérim;

Étant donné que suite aux charges de travail reliées à l'emploi de la directrice générale, Madame Isabelle Dumont en lien avec ses responsabilités, le conseil municipal a convenu d'alléger la tâche;

Étant donné la lettre envoyée à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse en date du 4 juillet 2012;

Il est résolu d'entériner ladite lettre de préavis à l'effet que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village n'assumera plus la responsabilité d'administrer l'entente inter-municipale bibliothèque en date du 30 septembre 2012. Que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et à la coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Véronique Montesinos.

b) projet d'agrandissement bibliothèque

Étant donné la rencontre du 17 juillet dernier des deux conseils municipaux, paroisse et village où il a été discuté du projet d'agrandissement de la bibliothèque à même l'espace occupé par la mairie du village;

Étant donné que le projet d'agrandissement de la caserne était lié au projet bibliothèque et que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village à ses frais devait se relocaliser à côté pour les besoins administratifs de la mairie du village;

Étant donné que le droit de propriété de la partie avant du bâtiment est reconnu par contrat à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et qu'aucun frais de location d'espace à la charge de la paroisse est prévu dans l'entente inter-municipale actuelle pour offrir le service bibliothèque aux deux populations;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame -du-Bon-Conseil, village depuis 2006 a permis d'agrandir la bibliothèque en relocalisant sa salle du conseil au sous-sol et ce, à ses frais;

Étant donné le dépassement des prévisions budgétaires pour l'agrandissement de la caserne-incendie, l'investissement net élevé pour la rénovation de la bibliothèque, les prévisions budgétaires déposées pour le fonctionnement futur de cette nouvelle bibliothèque estimé à environ 23 000,00 $ annuellement à la charge du village et le manque à gagner considérable pour la municipalité village dû à l'échec pour le renouvellement de l'entente inter-municipale avec paroisse dans le dossier loisirs, sports et vie communautaire;

Il est résolu d'entériner l'orientation présentée lors de la rencontre du 17 juillet dernier, à savoir que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village abandonne le projet d'agrandissement de la bibliothèque dans le modèle exploré et confirme à la paroisse son intention de revoir, à moyen terme, l'entente inter-municipale en vigueur concernant la bibliothèque. Que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et à la coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Véronique Montesinos.

BALAYAGE RUE NOTRE-DAME

Étant donné que le balayage de la rue Notre-Dame est donné à contrat par le Ministère des Transports;

Étant donné que l'entrepreneur qui a effectué les travaux cette année a dû refaire le balayage à deux (2) reprises;

Il est résolu d'aviser le Ministère des Transports que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village n'est pas satisfaite des travaux faits ce printemps car il reste encore du sable et du gravier dans les côtés.

INGÉNIEURS PAVAGE PARTIE DE LA RUE VALOIS

Étant donné l'obligation par la Loi sur les ingénieurs pour les travaux estimés à plus de 3 000,00 $;

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour préparer un devis technique et la surveillance pour le pavage d'une partie de la rue Valois;

Étant donné les prix reçus : Avizo Experts-Conseils, 5 173,88 $ taxes incluses, Groupe CME, 10 520,21 $ taxes incluses;

En conséquence, il est résolu d'octroyer le contrat pour préparer le devis technique et la surveillance des travaux pour le pavage d'une

partie de la rue Valois à Avizo Experts-Conseils au montant de 5 173,88 $ taxes incluses.

OFFRE D'EMPLOI TEMPORAIRE JOURNALIER

Étant donné que suite à un accident, Monsieur Steve Desharnais, journalier est en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

Il est résolu d'entériner l'offre d'emploi de journalier temporaire pour remplacement durant l'absence de Monsieur Steve Desharnais.

REMPLACEMENT PORTE DE GARAGE

Étant donné que suite à un accident survenu le 16 juillet 2012, la porte au garage municipal a été arrachée;

Étant donné l'urgence de la situation;

Il est résolu d'entériner l'autorisation donnée par Monsieur Yvon Lampron, maire pour l'achat et l'installation d'une nouvelle porte de garage par RDR Rousseau au coût de 2 600,00 $ plus taxes.

COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription de Madame Isabelle Dumont, directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 20 septembre 2012 à Drummondville au coût de 100,00 $. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PARC TEMPORAIRE DÉVELOPPEMENT DU RUISSELET DU PARC BOISÉ

Étant donné la résolution 2012-170 afin d'installer un parc temporaire dans le développement du Ruisselet du Parc Boisé avec des modules à usage résidentiel;

Étant donné le projet de protocole d'entente entre le propriétaire du terrain et la municipalité où figure une clause d'assurance responsabilité publique pour la municipalité;

Étant donné l'avis de l'assureur la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant l'installation de modules de jeux à usage domestique à savoir que ces produits ne sont pas visés par la norme sur les appareils de jeux pour enfants à usage public;

Étant donné que l'assureur déconseille l'installation de tels modules dans des espaces publics;

Étant donné que le coût pour l'achat d'une balançoire conforme aux normes est de 1 788,00 $ plus taxes;

En conséquence, il est résolu de ne pas donner suite à l'aménagement d'un parc temporaire dans le développement du Ruisselet du Parc Boisé pour le moment.

DIVERS

a) lettre de Mme Thérèse et de M. Paul Ménard (réf. résolution : 2012-210)

Étant donné l'affirmation de Madame Thérèse Ménard pour la succession Jeannette Houle et de Monsieur Paul Ménard dans leur réponse adressée à la municipalité : que la municipalité deviendrait un nouveau promoteur immobilier et que d'identifier les espaces vendus et ceux convoités par d'autres étaient de nature confidentielle;

Étant donné que la municipalité, dans le cadre de sa démarche actuelle d'inventorier les espaces disponibles sur son territoire, n'a aucunement l'intention de devenir promoteur immobilier et que sa demande était et demeure dans le seul but ultime de faciliter si possible l'accès aux espaces de ce secteur, actuellement en zone blanche court terme pour la construction;

Étant donné que nous considérons essentielle et très importante une collaboration empressée de la part des propriétaires concernés, la municipalité maintient sa demande d'informations;

Étant donné votre autre demande pour effectuer des sondages pédologiques en lien sans doute avec votre préoccupation et selon vos

propos de diriger les eaux de ruissellement de votre secteur domiciliaire dans ce que vous appelez notre bassin municipal d'infiltration;

Étant donné que la municipalité envisage à moyen terme d'innover concernant la gestion des eaux pluviales sur son territoire, même si le Ministère n'impose aucune exigence minimale pour la réduction du volume des eaux de ruissellement lors de l'autorisation de nouveaux projets de développements;

Étant donné que la municipalité désire consulter ses ingénieurs;

En conséquence, il est résolu d'informer Madame Thérèse Ménard et Monsieur Paul Ménard que la municipalité maintient sa demande d'informations par sa résolution 2012-210 et précise que votre préoccupation concernant la gestion des eaux pluviales est légitime mais que l'identification du moyen proposé dans votre correspondance du 23 juillet 2012 n'est pas retenue par la municipalité. Toutefois, toutes les données scientifiques disponibles seront nécessairement évaluées avec la collaboration de nos ingénieurs lors de notre étude sur la possibilité d'une meilleure gestion des eaux pluviales sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée à Madame Andrée-Anne Rajotte et Monsieur Jean-François Smith compte tenu que les informations techniques demandées entre autres dans notre résolution 2012-210 sont essentielles pour la construction de leur nouvelle résidence. Une réponse rapide permettra, nous l'espérons, d'accélérer le processus d'autorisation pour desservir leur terrain acheté de ce promoteur et faisant partie de son nouveau plan de lotissement.

c) constat d'infraction autorisation

Il est résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiments à émettre des constats d'infraction relativement à la règlementation municipale.

d) cours d'eau

Il est résolu de nommer la direction générale responsable des cours d'eau.

b) demande de publipostage (comité parents CS des Chênes)

Étant donné la demande du comité de parents CS des Chênes en date du 2 août 2012 demandant de diffuser un communiqué par publipostage auprès des citoyens concernant la nouvelle politique de transport scolaire;

En conséquence, il est résolu de rembourser l'envoi par publipostage, aux citoyens du village, du communiqué du comité de parents si celui-ci est conforme à notre résolution d'appui no. 2012-144.

Rapport des comités

Maire :

Nous avons reçu une lettre de remerciements de la directrice de l'école Bon Conseil, Madame Guylaine Gardner pour notre soutien et notre collaboration dans divers projets.

Pour la St-Jean-Baptiste, nous avons fait un surplus de 2 231,00 $ mais le temps des employés municipaux et de la machinerie n'est pas comptabilisé. Inclus dans le résultat financier, le feu d'artifices a coûté 3 100,00 $ et nous nous sommes faits voler nos cannettes vides.

Nous avons reçu les statistiques de la Sûreté du Québec, il y a eu 165 transmis provinciaux (rue Notre-Dame, route 122) et 25 transmis municipaux (rues du village) d'infractions entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012. Il y a une augmentation de la criminalité sur le territoire.

Monsieur Yvon Vallières a accusé réception de notre demande d'aide financière au PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) pour la rue St-Félix.

Le président de la FQM (Fédération québécoise des municipalités), Monsieur Bernard Généreux a été remplacé par le vice-président, Monsieur Richard Lehoux vu qu'il se présente candidat à la prochaine élection provinciale.

Nous avons reçu le bilan annuel de

l'assainissement des eaux et la note pour le respect des exigences est excellente. En ce qui concerne le suivi, il manque des données. Des vérifications seront faites avec l'employé.

Plusieurs citoyens nous ont fait part qu'il y avait beaucoup de bruit provoqué par des autos dans le stationnement de l'église. Nous demandons aux gens concernés de cesser de briser la tranquillité des gens. Cela est désagréable et dangereux. Nous recommandons de porter plainte à la SQ.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extrait séance extraordinaire du conseil du 7 août 2012

Il est résolu l'adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 131, de lotissement no 132 et administratif no 134 visant l'agrandissement de la zone commerciale C8 à même une partie de la zone C9, permettre la construction d'un poste d'essence jumelé à un dépanneur et un restaurant dans la zone C8 et autoriser la construction d'une aire de service à l'auto dans la zone C8.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extrait séance extraordinaire du conseil du 21 août 2012

Il est résolu l'adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 131, de lotissement no 132 et administratif no 134 visant l'agrandissement de la zone commerciale C8 à même une partie de la zone C9, permettre la construction d'un poste d'essence jumelé à un dépanneur et un restaurant dans la zone C8 et autoriser la construction d'une aire de service à l'auto dans la zone C8.

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL
Village
Pour y vivre et grandir !

Empiètement de branches

d'arbres et d'arbustes

sur la propriété publique

Nous requérons votre collaboration afin que les branches d'arbres, arbustes ou haies n'empiètent pas au-dessus des rues ou trottoirs ou devant un panneau de signalisation.

Merci

Recrutement pompiers/pompières

Le service incendie est présentement en recrutement pour des postes de pompiers/ères pour son service qui dessert une population de près de 4 000 habitants. Sous l'autorité du directeur, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire de la municipalité ainsi que sur le territoire des municipalités avoisinantes requérant notre aide.

Qualifications et exigences

- Posséder une formation en sécurité incendie « Modules 1 à 9 » ou « Pompier 1 » ou s'engager à suivre la formation « Pompier 1 » selon les modalités et les délais prévus par le service.
- Être en bonne condition physique et être disposé à se soumettre à un examen médical.
- Détenir un permis de conduire classe 4A valide ou s'engager à l'acquérir dans les 12 mois suivant l'embauche.
- N'avoir aucun antécédent judiciaire qui peut l'empêcher dans l'exercice de sa fonction.
- Avoir une bonne disponibilité.

Avoir son lieu de résidence principale dans les municipalités que nous desservons : Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Sainte-Clotilde-de-Horton, une partie de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Pour les personnes intéressées, communiquer avec :
Styven Lafrenière
Directeur service incendie inter-municipal Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton
819 818-1823
courriel : incendiebonconseil@cgocable.ca

PASTORALE PAROISSIALE

Inscriptions aux catéchèses Pour tous les parents désireux de donner à leur jeune une éducation de la foi chrétienne. Pour les jeunes **qui ne sont pas encore inscrits** aux catéchèses.

Réunion d'informations **jeudi le 20 septembre** à 19h00 à la sacristie de Ste-Perpétue **ou samedi le 22 septembre** à 9h30 à la sacristie de Notre-Dame.

Pèlerinage Notre-Dame du Cap : mardi le 11 septembre de 14h30 à 21h30
Les communautés de Notre-Dame, Ste-Perpétue et Ste-Brigitte s'unissent pour le pèlerinage annuel.
Notre curé sera présent pour célébrer la messe.
Départ à 13h00 du stationnement de l'église de Ste-Perpétue. **Prix :** 8 $
Notre-Dame : Thérèse Turcotte 819 336-2305

Parrainage des Évangiles pour les jeunes de Notre-Dame
Dimanche le 30 septembre à la messe de 11h00, il y aura remise des Évangiles aux jeunes de 9-10 ans. Vous êtes invités à parrainer un jeune et **signer votre nom** avec un petit mot dans un des livres derrière l'église.

Projet nouveau

Initiation à la Prière et à l'Adoration
pour les 7 communautés de l'Unité Emmaüs

Nous vous invitons à une école de prière et d'adoration. Il s'agit d'un parcours de 12 thèmes consécutifs. Toutefois, il est aussi possible de s'y joindre uniquement à l'un ou l'autre des thèmes proposés.
Les rencontres auront lieu pour tous les **1er jeudi du mois** à compter du mois de **septembre.** Un thème différent sera abordé à chaque mois pour permettre d'approfondir nos connaissances et de grandir dans la prière. Il y aura un temps d'enseignement sur le thème suivi d'un temps privilégié de silence devant le St- Sacrement.

Les 12 thèmes :

L'Eucharistie	Prier comme Marthe et Marie	La prière de demande	Dieu est Miséricorde
La Parole de Dieu	Vivre en Présence de Dieu	Dieu est Père	L'Esprit Saint
Louanges et action de grâce.	Le Cœur de Jésus et l'Eucharistie	Marie	Eucharistie et Mission

Lieu : Église de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de 19h30 à 21h00.
Enseignant et responsable: Paul-André Cournoyer
Repas de fraternité pour la 1ère rencontre: Jeudi le 6 septembre à 18h00 à 10 $ (libre)
Inscription : téléphonez au presbytère : 819 336-2163

« Venez goûter et savourer la joie de vous sentir aimé par Dieu! »

Cécile Allard-Lupien, agente de pastorale

VIE COMMUNAUTAIRE

Nous vous donnons rendez-vous **MARDI le 11 SEPTEMBRE à 19h00** au Pavillon du Centre Communautaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour notre première **A**ctivité **F**emmes d'**I**ci. *Le réseau téléphonique Afeas vous le rappellera.*

- ✓ Présentation du programme projeté pour l'année 2012-13. Vos suggestions seront appréciées.
- ✓ Compte-rendu du congrès provincial tenu à Sherbrooke.
- ✓ Rallye-maison - **15e ANNIVERSAIRE !** Du nouveau… rallye-image… L'image *d' Une salle à dîner champêtre »* appuiera les définitions. ***Denise* Ouellette** s'y dévoue de sa création à la mise en vente depuis 15 ans. **MERCI BEAUCOUP !!!** Les rallyes seront disponibles ce soir-là pour leur vente aux membres et aux non-membres. Tirage de nombreux prix en novembre: rallyes parfaits, participations et distributions. Possibilité de se procurer un ou des exemplaires dès la semaine du 26 août. Vous avez des questions ou voulez en réserver une certaine quantité, Denise vous répondra au 819 336-5788.

Le conseil d'administration 2012-13 :
Réjeanne Comeau, Catherine Dupuis (secrétaire), Ghislaine Fluet, Louise Fréchette (trésorière), Bernadette Letiecq, Nicole Talbot et Marielle Vallée vous souhaitent la BIENVENUE.

Votre présence est importante, elle dynamise l'Afeas.

MERCI SPÉCIAL à Réjeanne, responsable des communications durant de nombreuses années.
MERCI Réjeanne d'avoir réintégré le c.a.

««La vie de famille c'est un peu la routine mais c'est passionnant; c'est des grands et des petits moments…»» (guide d'animation 2012-13, p.65)

Catherine 819 336-3616

VIE COMMUNAUTAIRE

fadoq

Club FADOQ de Bon-Conseil
Centre-du-Québec

Reprise des activités: MERCREDI, le 19 septembre pour les jeux d'après-midi à 13h30.

SOUPER

Il y aura des jeux, suivi d'un souper chaud **GRATUIT** pour tous nos membres, mercredi le 26 septembre 2012 à 17h30. Réservez avant le 21 septembre 2012 auprès de Pierrette L. : 819 336-5302. Merci de votre compréhension.

DANSE

Samedi, le 6 octobre 2012 avec « Les Phoenix » et ce, tous les premiers samedi du mois. Bienvenue à tous: membres et non-membres.
Responsable: Aline P. Allard au 819 336-3427.

VIACTIVE

Hommes et femmes, soyez au rendez-vous à partir du jeudi 13 septembre, 9h00, à la salle de l'Âge d'Or. **GRATUIT** pour les membres et 1 $ pour les non-membres.

N'oubliez pas que septembre est le mois du renouvellement de votre carte Fadoq.

Françoise 819 336-2811

VIE COMMUNAUTAIRE

KARATÉ

La pratique du karaté dans un milieu familial et décontracté favorise l'apprentissage de ce sport. Comme au Japon, l'enseignement est transmis de génération en génération par le biais des valeurs familiales. La pratique est composée d'activités variées tels que l'entraînement physique, l'apprentissage des katas (chorégraphie de mouvements de base) et des techniques d'autodéfense. L'humilité, la discipline, le respect de soi et des autres sont quelques-unes des valeurs enseignées dans notre organisation.

Pour les 5 ans et plus, les samedis à 9h00 au Centre Communautaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Cours débutant samedi le 15 septembre pour une session de 10 cours.

65 $ pour la session.

Kimono obligatoire (55,00 $ grandeur adulte et 45,00 $ grandeur enfant).

Organisation Hatsuten karaté-do.

Pour informations, communiquez avec Isabelle Banville au 819 336-2296.

VIE COMMUNAUTAIRE

819 336-2295

Saison 2012-2013

Les vacances sont terminées, c'est maintenant le temps de s'entraîner !

Cours Disponibles

Cours donnés au Centre Communautaire
Bon-Conseil
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Step	Les lundis soir de 19h30 à 20h30
Cardio	Les mercredis soir de 19h30 à 20h30

La session débute le 24 septembre 2012 pour une durée de 12 semaines.
Les frais d'inscription pour une session sont de 60 $.

Spécial inscription Step + Cardio 90 $

+ + + +

Inscrivez-vous avant le 15 septembre et courez la chance de gagner votre session gratuite!!!
(maximum de 60 $)

VIE COMMUNAUTAIRE

Talents de chez nous à Ste-Brigitte

L'organisation de Ste-Brigitte veut impliquer les 2 communautés de Notre-Dame et de Ste-Perpétue dans une soirée de variétés le samedi 17 novembre prochain.

Peu importe votre âge, si vous avez du talent pour jouer d'un instrument de musique, le chant, la danse, le conte, l'humour ou autres, on veut vous voir et vous entendre.

Il suffit de vous inscrire avant le 30 septembre en téléphonant à Gabrielle DeGrandpré au 819 336-4271. On compte sur votre collaboration!

Le comité organisateur de Ste-Brigitte par Cécile Allard-Lupien

Cours de secourisme

Il y aura un cours de secourisme les **29 et 30 septembre**. Il reste 4 places de disponible au coût de 111,53 $. Si vous êtes intéressés, veuillez nous appeler au

819 336-2744

Garderie

Jeune grand-maman active, repas équilibré, jeux, bricolage,
Diane Comtois 819-336-5918

réviseure
poète
Diane
correctrice
Descôteaux

200 rue Saint-Thomas
Notre-Dame du Bon-Conseil
Québec J0C 1A0

819.336.3398
info@dianedescoteaux.com

VIE COMMUNAUTAIRE

CHEVALIERS DE COLOMB
CONSEIL 7753, BON-CONSEIL

La nouvelle année colombienne 2012/2013 est déjà commencée et les membres du Conseil 7753 de Bon -Conseil se remettent à l'œuvre. Cette année, nous aurons nos activités aux dates habituelles:

Installation des Officiers, après la messe de 11 heures	16 septembre
Commémoration des défunts (déjeuner)	Novembre
Quille-o-thon	17 novembre
Fête des aînés, Auberge	Décembre
Accueil et Ste-Clotilde	Décembre
Fête des enfants	Décembre
Brunch Méritas	Janvier 2013
Pain partage	28 et 29 mars 2013
Assemblée générale 2013	29 mai 2013

En 2011/2012, les Chevaliers de Colomb du Conseil 7753 ont distribué plus de 2 700,00 $ aux organismes de bienfaisance de la région.

Liste des officiers pour l'année colombienne:

Grand-Chevalier	Pierre Fischer
Ex Grand-Chevalier	André Bussières
Député Grand-Chevalier	Maurice Champagne
Aumônier	Paul-André Cournoyer
Chancelier	Gaétan Foucault
Secrétaire financier	Raymond Comeau
Secrétaire trésorier	François Bernard
Cérémoniaire	Marc-André Piché
Avocat	Yvon Champagne
Intendant	Jean-Marc Demers
Syndic 1	Jean-Marc Dumont
Syndic 2	Yvon Durocher
Syndic 3	Vincent Bernier-Boucher
Porte-drapeau 1	Denis Thibault

Notre assemblée générale annuelle des Chevaliers de Colomb se déroulera le 29 mai 2013. Vous connaissez quelqu'un ou si vous voulez devenir Chevaliers de Colomb, nous sommes toujours à la recherche de Frères Chevaliers pour assurer la relève.

Pour renseignements supplémentaires, contactez notre Grand-Chevalier, S.C. Pierre Fischer au 819 850-2648 ou le responsable Monsieur Raymond Comeau[3] au 819 336-5203.

Merci de votre attention.

S.C. Pierre Fischer, Grand-Chevalier

VIE COMMUNAUTAIRE

Ressourcerie Transition inc.

Prochaines cueillettes à Notre-Dame-du-Bon-Conseil:
9, 20 et 30 août
10 et 20 septembre
1er octobre

Appelez-nous pour prendre rendez-vous!
Information: 819 472-8076
www.ressourcerietransition.org

Meubles usagés

Accessoires pour la maison

Matériaux de construction en bon état

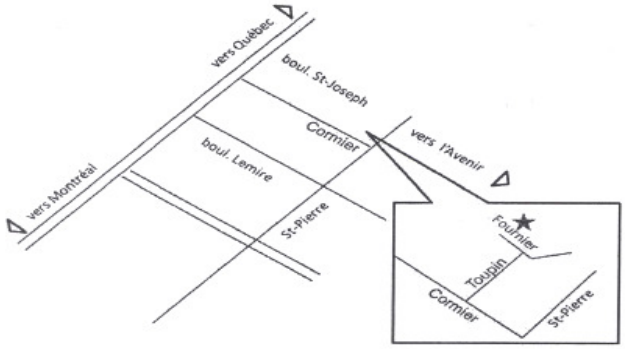

Entreprise d'économie sociale
Ouverte à tous!

Où?
88, Fournier, Drummondville (Qc) J2C 2J6

Quand ?
Lundi, mardi et mercredi 9h à 17h
Jeudi et vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h

MRC de Drummond · Fonds Eco IGA · Récupéraction Centre du Québec · L'Union-Vie Compagnie mutuelle d'assurance · WM Waste Management · RONA Pour bien faire

VIE COMMUNAUTAIRE

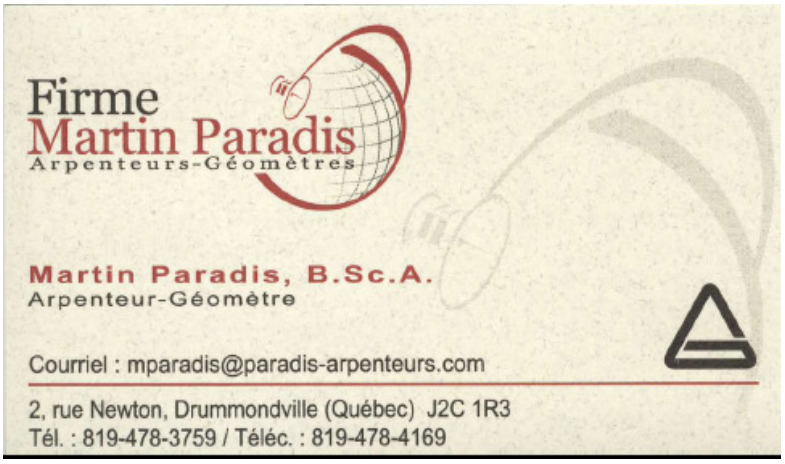

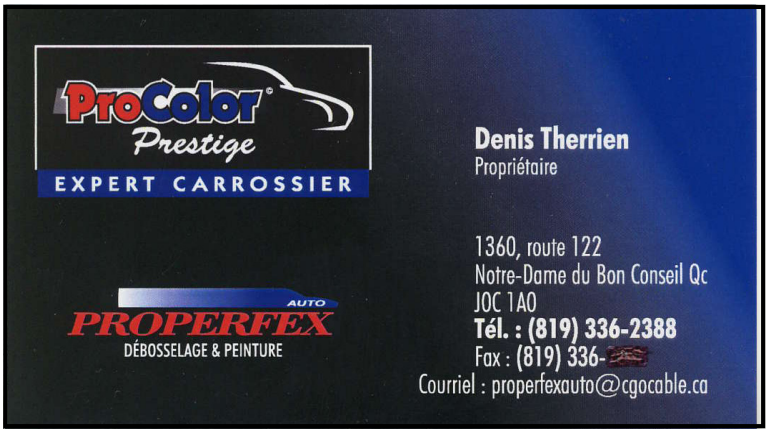

JE NE SUIS **PAS**
UNE **ORDURE**!

RECYCLEZ-**MOI**

RECYC-QUÉBEC
Québec

VIE COMMUNAUTAIRE

Grâce à son 19e tournoi de golf annuel, la MRC de Drummond verse 5 250,00 $ pour le service des P'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire.

Plus de 120 personnes ont participé, le jeudi 16 août dernier, à l'édition 2012 du tournoi de golf de la MRC de Drummond. L'événement s'est déroulé au Club de golf Hériot de Drummondville. Une large partie des profits générés par le tournoi a été versée à la Tablée populaire pour son service des P'tites boîtes à lunch. Ce service consiste à préparer et à livrer, durant l'année scolaire, des déjeuners et des dîners gratuits aux élèves de niveau primaire provenant de milieux défavorisés. Grâce à la présence et à la générosité des participants au tournoi de golf, la MRC a remis cette année un montant de 5 250,00 $ à la Tablée populaire ce qui porte à tout près de 40 000,00 $ la somme totale versée à l'organisme au cours des dernières années en guise d'appui à son service de repas dans les écoles.

La photo nous montre, de gauche à droite, Madame Josée Verville, coordonnatrice au développement de la Tablée populaire, Monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet de la MRC de Drummond, Monsieur Jean Paquin, coordonnateur aux communications de la Tablée populaire, Monsieur Jean-Guy Hébert, maire de Sainte-Brigitte-des-Saults et président du tournoi de golf, Madame Francine Ruest Jutras, préfète adjointe de la MRC, et Monsieur Dave Morin, président d'honneur de la campagne de financement de la Fondation de la Tablée populaire.

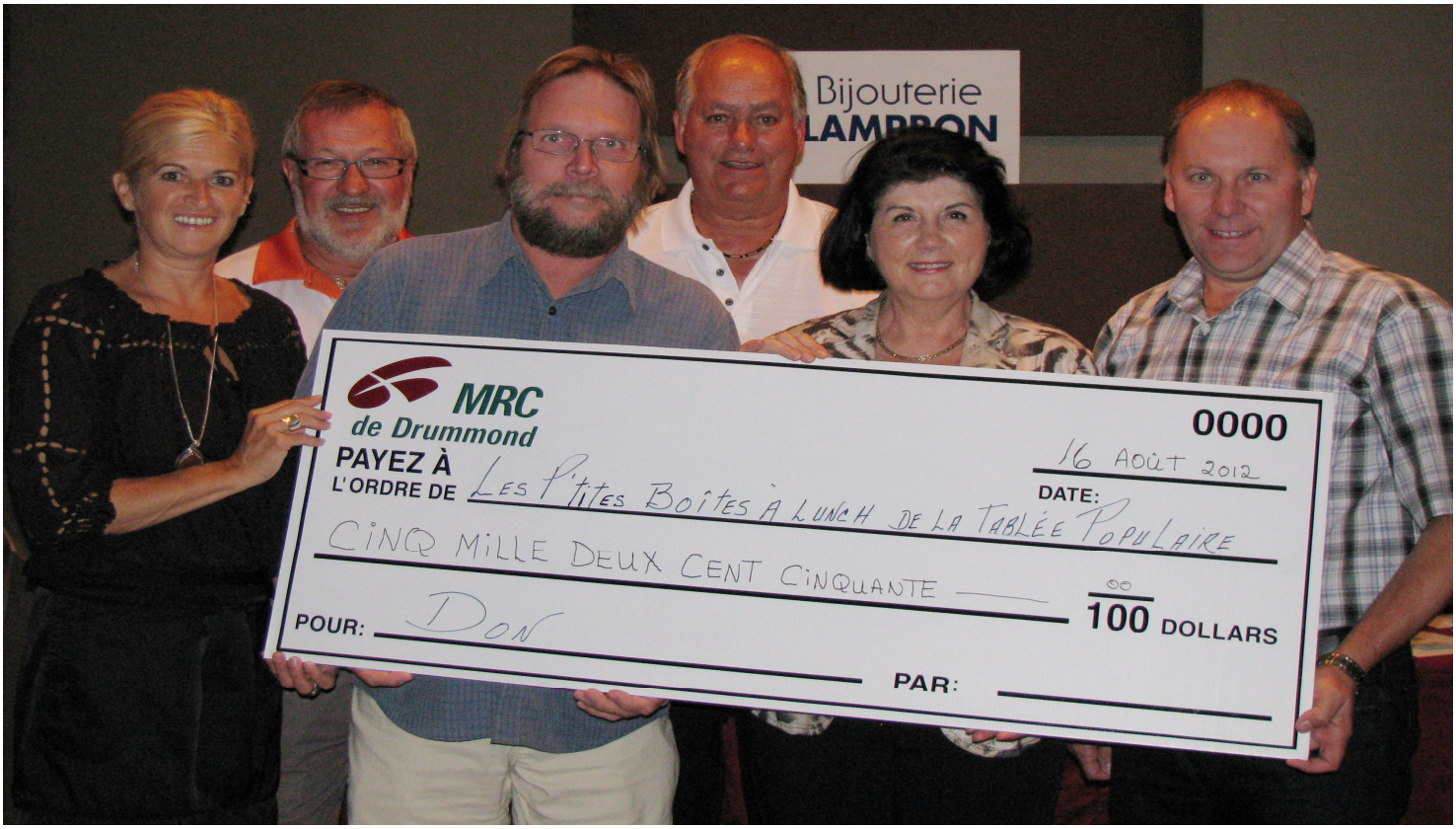

MRC de Drummond

Communiqué

pour diffusion immédiate

Pour votre projet de rénovation résidentielle

Êtes-vous admissible au programme RénoVillage?

Le 6 juillet 2012 – La MRC de Drummond propose, pour une quinzième année consécutive, le programme de rénovation résidentielle RénoVillage.

Ce programme qui prévoit une aide pouvant atteindre 10 000 $ s'applique dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond. Toutefois, dans la ville de Drummondville, il couvre uniquement les zones non desservies par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Critères d'admissibilité
Le demandeur doit être propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement. Il peut s'agir d'une maison unifamiliale, d'une maison mobile installée en permanence ou d'un bâtiment comprenant au plus deux logements dont l'un sert de résidence principale au propriétaire. La valeur uniformisée du bâtiment visé par les travaux ne doit cependant pas dépasser 90 000 $. Le soutien financier auquel un demandeur a droit est établi en fonction du revenu et de la taille du ménage.

Nature des travaux
La maison ou le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 $ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures relatives à l'un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité incendie. Ces travaux doivent être effectués par un entrepreneur possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Financé par les gouvernements du Canada et du Québec, RénoVillage est administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et son application est confiée aux MRC. L'enveloppe budgétaire allouée à la région de Drummond pour l'exercice 2012-2013 est de 274 500 $.

…/2

2/…

Autres programmes
La MRC de Drummond est également mandatée par la SHQ pour offrir le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA). Celui-ci prévoit un appui financier aux personnes de 65 ans et plus ayant un faible revenu pour qu'elles puissent apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement afin de continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire. Par ailleurs, un soutien à l'adaptation de domicile pour les personnes handicapées et une aide à l'intention des propriétaires dont la résidence nécessite des réparations urgentes sont disponibles.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues en composant le 819 477-2230 ou en visitant le www.mrcdrummond.qc.ca/renovation.

-30-

Information : Chantal Verville
MRC de Drummond
819 477-2230

ANNONCES CLASSÉES

Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Bourses d'études de la Caisse - ne tardez pas à vous inscrire, vous avez jusqu'au 28 septembre !

- **Nouveauté** - inscrivez-vous directement en ligne au www.boursesdetudes.info et remettez aussi votre preuve de fréquentation scolaire (horaire de cours) en même temps !
- **9 500 $ en tirage** si vous êtes étudiant (sec. V et +) à temps plein et membre de la Caisse depuis le 31 mai 2012.
- Tous les détails et règlements disponibles sur le site Internet de la Caisse.
- Vous devez être présent à la Soirée jeunesse **le vendredi 12 octobre 2012** à la Flèche d'Or de St-Cyrille pour participer au tirage d'une bourse d'étude.

Carte Visa pour étudiants

Nouveau : Avis de paiement!
Recevez un rappel amical par courriel si, à 3 jours de la date d'échéance du relevé, vous n'avez pas effectué le paiement de votre compte VISA Desjardins JUSTE POUR ÉTUDIANTS. En savoir plus sur le service Avis de paiement (lien).

Nom de la carte	Description
JUSTE POUR ÉTUDIANTS Un excellent moyen de se bâtir un dossier de crédit! 	• Taux d'intérêt : **19,4 %** • Taux d'intérêt réduit en option : 11,8 % (30 $/an) • Frais annuels : **aucun** • Service de personnalisation Mon image • Choix parmi 2 visuels non personnalisés en édition limitée • Protection-cellulaire • Billetterie *à la carte* • Assurance voyage de 3 jours sans frais • Technologie sans contact VISA payWave • Avis de paiement En savoir plus sur la carte JUSTE POUR ÉTUDIANTS Demande de carte VISA Desjardins JUSTE POUR ÉTUDIANTS

Marge de crédit Avantage étudiant

Idéal si vous êtes un étudiant non admissible à l'aide financière gouvernementale ou si l'aide qui vous est consentie est insuffisante pour couvrir tous les frais liés à vos études et que vous souhaitez voir vos besoins financiers comblés afin d'étudier en paix, à l'abri des tracas financiers. Cette marge de crédit est réservée aux étudiants, sans limite d'âge à temps plein ou partiel des niveaux collégial et universitaire ou suivant une formation professionnelle.

Pour en savoir plus sur la marge de crédit Avantage étudiant, consultez le lien : http://www.desjardins.com/fr/particuliers/produits_services/financement/marge_credit/mc_avantage.jsp.

Source : **www.desjardins.com**

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur: (819) 336-2731

Centre de services Saint-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

VIE COMMUNAUTAIRE

PRIMERICA

Yvon Grenier
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

Primerica
810-A Notre Dame
N-D.-du-Bon-Co (QC) J0C 1A0

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier

PRO Quincaillerie

Quincaillerie Bon-Conseil inc.
140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678
Télécopieur : (819) 336-3679

Ouvert 7 jours

Aussi agent
Auto Maximum

Guy & Pauline, propriétaires
Steeve et Éric Lemaire

PVA Pavage Veilleux Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.
C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0
• Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
• Nicolet : (819) 293-8085
• Victoriaville : (819) 752-6515
Licence RBQ : 2416-8304-95

Salon d'Esthétique
Denise Pinard
Esthéticienne d'expérience

Soin du visage
Épilation à la cire tiède et chaude
Soin du corps (sablage corporel)

111, rue Notre-Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Cté Drummond J0C 1A0

Rendez-vous
(819) 336-3508

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.
1720 ROUTE 122
NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

QUINCAILLERIE UNIMAT
ÉQUIPEMENT AGRICOLE & PELOUSE ET JARDIN

ÉRIC LANDRY
MARIO LANDRY
RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130
FAX: 819-336-2233
MACH.BENOIT@NTIC.QC.CA

Pierre Fischer
Enseignant en Électronique.
Technicien en communication.

Réparation d'Ordinateur, mise à jour et anti-virus, Écran plat,réseau residentiel. Cours de base, Office, Internet et programmes de courriel.

819-850-2648

201, rue St-Félix,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Oxy-Centre Inc.
«Une équipe locale pour une expertise mondiale»

CLAUDE LEMAY
Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca

AIR LIQUIDE DISTRIBUTEUR

SA Smith Asphalte inc.
RBQ: 2166-1632-09

Depuis 1956

Résidentiel & Commercial
Estimation Gratuite

Tél.: 819 336-3444 / Sans frais : 1 866 250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com

VIE COMMUNAUTAIRE

VESTIAIRE BON-CONSEIL

Heures d'ouverture:
Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00
Jeudi de 13h00 à 16h00
Vendredi Fermé.

Monique Audet, responsable 819 336-2113

sintra INC.
www.sintra.ca

Région Centre du Québec
911, rue Mathieu, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0
Téléphone: (819) 336-2666

SERVICES
Construction de routes, égouts, aqueducs, terrassement, excavation, concassage, pavage

Usines d'asphalte certifées, ISO 9001 (2000)
Licence R.B.Q.: 8006-9552-07

St-Charles: (819) 472-4852
Princeville: (819) 364-5356
Victoriaville: (819) 752-5757
Sorel: (450) 742-5993

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE Centre du Québec

Clinique vétérinaire Centre du Québec Inc.
167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0
Tél. : 819 336-5050
Fax : 819 336-5051
Courriel : cvcq@cgocable.ca

animaux de ferme et de compagnie
Dr L. Mills, Dr J-Y. Perreault, Dre L. Simoneau, Dr R. Dupras
Dre Y. Brunet, Dre V. Gagnon, Dr P. Gibeau,
Dre N. Ruest, Dre J. Van Calsteren, Dre I. Veilleux

Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Siège social
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2600
Sans frais : 1 866 838-2600
Télécopieur : 819 336-2731

www.desjardins.com

Richard Plante électrique inc.
Entrepreneur Électricien
résidentiel • commercial • industriel
1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
tél.: 819-336-2048
téléc.: 819-336-9248
RBQ : 5585-8427-01

C de C

Chevaliers de Colomb
Conseil 7753

S.C. Pierre Fischer, GC 819-850-2648
Raymond Comeau, SF 819-336-5203

541, rue Elphège-Bourgeois,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mercredis de chaque mois

CARDINAL

Les Pommes de Terre CARDINAL inc.
Producteur de pommes de terre
Distributeur en gros et détail
1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442
Fax: (819) 336-4900
Claude - Yvon - Martin

LE VILLA-JOIE

Horaire collectes ordures et récupération **SEPTEMBRE 2012**

dim.	lun.	ma.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT

ORDURES

RÉCUPÉRATION

COMMERCES à chargement avant
Ordures TOUS LES MERCREDIS

Récupération TOUS LES MARDIS

Veuillez noter qu'au Centre Communautaire, se trouve un contenant pouvant recevoir vos piles usagées de même que vos cellulaires.

Merci de penser « Récupérons et sauvons la planète ».

RETROUVEZ VOTRE ANIMAL

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez-nous au 819 336-2744 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en dehors de ces heures au 819 479-5640.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744

819 336-2030

Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca

Site internet: www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or	**336-3334**
Ambulance	**9-1-1**
Bureau de poste	**336-2611**
Carrefour jeunesse-emploi	**819 358-9838**
C.L.S.C.	**474-2572**
Centre Communautaire	**336-3221**
Commission de Développement Socio-Économique Village	**336-2744**
CPE Papillon Enchanté	**336-5452**
Distilla-Cèdre	**397-5010**
École Bon-Conseil	**819 850-1622**
Fourrière municipale	**336-2744**
Gai Écoute inc.	**514 866-6788**
Garage municipal village	**336-3854**
Garage municipal village cellulaire	**479-5640**
HLM (Mercédèse Tourigny)	**336-7175**
Hôtel de ville, village	**336-2744**
Info-Crime	**1-800-711-1800**
Info-Santé	**8-1-1**
Pavillon du Centre (patinoire)	**336-3854**
Police	**9-1-1**
Pompiers	**9-1-1**
Presbytère Bon-Conseil	**336-2163**
Taxi Bon-Conseil	**336-3030**
Transport collectif (billetterie)	**336-2744**
Vestiaire	**336-2113**

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le **15** de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :
Vers la fin du mois

Carte d'affaires: $25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots	$10.00
1/2 page	$50.00
1 page	$100.00

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification
Isabelle Dumont
Jovette Douville

Collaborateurs
Les responsables municipaux et les organismes communautaires.

Bibliothèque municipale
située au 541, rue Notre-Dame

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00
Mercredi: 18h30 à 20h30
Samedi: 10h00 à 11h15
NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Téléphone: 819 336-2967